Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

DOTC Paris Nord

Mardi 30 juin 2009

Syndicat CFDT SF3C 64 rue de Saintonge 75003 Paris
☏ 01.40.29.82.00 Mail : contact@cfdtsf3c.org

www.cfdtsf3c.org

Remboursement des frais de transport

Une avancée sur la DOTC Sud et la PIC de Gonesse !!!

C'est dans le contexte difficile d'une société fortement impactée par une crise sociale économique jamais égalée, que La Poste continue de réduire les coûts ! L'annonce faite de nouveau dans les journaux (les Echos) démontre sa stratégie de casser le modèle social existant : intéressement non déclenché, augmentations salariales réduites à minima, chasse au gaspi tout azimut, des annonces de réduction massive du personnel sans aucune gestion prévisionnelle (GEPEC), etc… ET cerise sur le gâteau, en Ile de France, remise en cause des frais de transports !!!

Face à ce cataclysme, la CFDT et les autres organisations syndicales se devaient de réagir. Nous avons été plusieurs à faire tourner des pétitions que nous continuons d'ailleurs à faire circuler.

Nos interpellations auprès des différentes directions mais aussi du Siège de La Poste ont d'abord porté leurs fruits sur la DOTC Paris Sud. Celle-ci s'est engagée pour ses personnels des centres de distribution, PPDC et PIC à maintenir leur pouvoir d'achat pour l'année 2009/2010 en leur remboursant des frais de transport. Même si ceux-ci utilisent leur véhicule personnel. Seule condition : Travailler tout ou partie sur des horaires de nuit (De 21h à 6h du matin).

Pour la CFDT comme pour la CGT, il était inconcevable que les agents de la DOTC Nord ne bénéficient pas des mêmes avancées que les agents de la DOTC Sud. Mais surtout la PIC de Gonesse devait s'aligner sur la PIC de Wissous. Nous avons donc fait le forcing auprès des différents interlocuteurs tant locaux, que départementaux, que nationaux. Et nous avons été entendus en partie. Les agents de Gonesse bénéficieront des mesures mises en place sur la PIC de Wissous.

Cette mesure transitoire n'est pour l'instant valable qu'un an. Nous devons la pérenniser…

Chaque agent concerné fera une demande individuelle afin d'en bénéficier auprès de son UGRH. Il devra également remplir l'imprimé lié aux remboursements des frais de transports et entrer dans le critère de travailler dans les tranches horaires de travail de nuit (de 21h00 à 6h00).

Pour la CFDT, l'harmonisation des mesures doit se faire pour l'ensemble des centres de la DOTC Nord. C'est en ce sens que nous continuons d'agir. Cette première mesure est une avancée mais elle ne règle pas tout. Pour les agents de la PIC de Gonesse, elle écarte ceux de la 6h/13h, de la mixte et de la 13h/20h.
Nous ne relâchons donc pas la pression et continuons de réclamer une audience à la DOTC Nord.

En attendant les pétitions continuent de circuler…
Signez-les massivement !!!